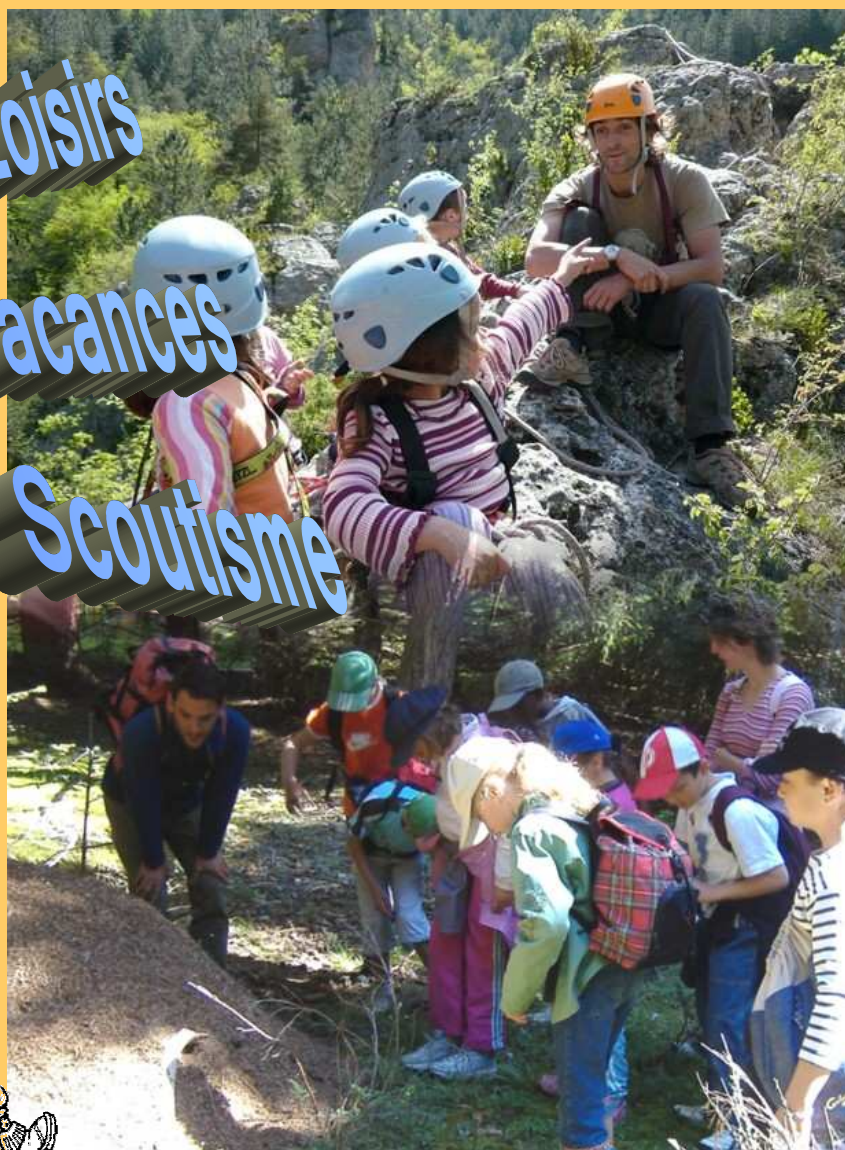
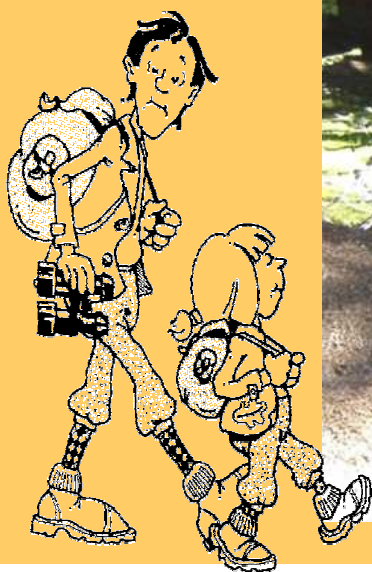




**Recommandations départementales**  
**à l'attention des organisateurs**  
**d'accueils collectifs de mineurs en LOZÈRE**

**Accueils de Loisirs**  
**Séjours de Vacances**  
**Accueils de Scoutisme**



Photos : Centre EPMM Sainte Enimie et DDCSPP Lozère

# **DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES au département de la Lozère**

La Lozère est un département qui accueille annuellement près de 500 séjours de vacances d'enfants et d'adolescents.

Elle offre un cadre naturel magnifique et de nombreux sites patrimoniaux qu'il convient de préserver. Les sports de pleine nature y sont les activités privilégiées.

La « colo » et le « centre aéré » demeurent, dans le langage commun, synonymes de temps de plaisir, d'éducation à la vie collective, à la pratique d'activités diversifiées, afin de vivre ensemble des moments uniques de découverte et de bonheur. Ces moments d'émotion, d'expérimentation, d'épanouissement pour les jeunes doivent se faire dans un cadre sécurisant et dans le strict respect des règles en vigueur pour le bien-être de tous.

Les textes législatifs et réglementaires encadrant les accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement sont issus du Code de l'Action Sociale et des Familles, du code de la Santé publique. Ils sont regroupés et actualisés sur le site du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. N'hésitez pas à les consulter. Voir "liens utiles".





Un Mémento des Accueils Collectifs de Mineurs est téléchargeable sur le site de la préfecture de la Lozère.

Vous trouverez dans ce livret sous forme d'abécédaire, les recommandations et réglementations spécifiques au département:

Les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Lozère se tiennent à votre disposition pour vous aider à préparer votre séjour et veiller à son bon déroulement.

*Signaler votre présence aux autorités locales (mairie, gendarmerie).  
Elles pourront vous informer sur certaines spécificités géographiques du territoire, vous communiquer les procédures mises en œuvre en cas d'alerte.*

## **Liens utiles :**

-  les vacances et temps de loisirs éducatifs, site du ministère SJEPVA  
<http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/actions/vacances-et-temps-de-loisirs-1108>
-  l'Etat dans le département, site de la préfecture de la Lozère  
<http://www.lozere.gouv.fr>
-  le tourisme en Lozère, site du Comité du Tourisme de Lozère  
<http://www.lozere-tourisme.com>
-  le Parc national des Cévennes  
<http://www.cevennes-parcnational.fr>

## A comme ...

**Activités physiques et sportives** : la pratique de certaines activités de pleine nature est réglementée par des arrêtés préfectoraux ou municipaux. Il s'agit notamment du vélo et de l'escalade dans le Parc national des Cévennes, de la navigation sur les cours d'eau et plans d'eau, du canyonisme dans les gorges du Tapoul.

De nombreux professionnels lozériens proposent des activités adaptées aux jeunes.

Garant de la sécurité physique des jeunes, renseignez-vous avant de mettre en place vos activités de pleine nature et assurez-vous de la qualification de leur encadrement technique.

**1<sup>er</sup> juillet 2012, application de la nouvelle réglementation : arrêté du 25 avril 2012**

**Accident, incident grave** : **alertez** les secours compétents, **avertissez** votre organisateur et la DDCSPP de la Lozère au 04 66 49 14 20.

## B comme ...

**Baignades** : la baignade est possible dans la plupart des rivières du département. Consultez la carte "qualité des eaux de baignade" en Lozère sur le site de la préfecture <http://www.lozere.gouv.fr> (onglet "les actions de l'Etat", rubrique "sécurité des consommateurs") et informez-vous auprès de la mairie de votre lieu de séjour avant d'organiser une baignade en dehors d'une piscine ou d'un site aménagé.

## C comme ...

**Camping** : la pratique du camping en Lozère est réglementée particulièrement dans les Gorges du Tarn et le Parc national des Cévennes. Veillez à obtenir les autorisations nécessaires pour une implantation hors camping aménagé.

## E comme ...

**Espaces naturels et Activités humaines** : la Lozère est un département de montagne, terre d'élevage. Veillez à respecter les cultures et pâtures, abreuvoirs et troupeaux, refermez les portes des clôtures après votre passage.

**Environnement** : son respect et sa protection contribuent à la préservation des paysages spécifiques de la Lozère pour partie classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Lutte contre toutes les formes de pollutions - bruit, déchets, bris ou cueillette abusive de végétaux...

## F comme ...

**Fermes de découverte** : des agriculteurs lozériens ouvrent leurs exploitations pour partager le sens et la passion de leurs métiers, dans un objectif d'accueil éducatif. La découverte de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et du développement respectueux du territoire est transmise au travers de pratiques écologiques. Ils sont regroupés au sein du réseau RACINES <http://www.civamgard.fr/groupe-racines-gard-lozere.php> et du réseau Bienvenue à la Ferme <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/lozere/liste-fermes>

**Feux** : l'emploi du feu en Lozère est fixé par arrêté préfectoral. Les feux sont interdits en de nombreuses zones notamment boisées. Consultez les autorités locales (mairie, gendarmerie) et propriétaires de terrain avant d'allumer un feu hors zone d'interdiction, les risques d'incendie sont importants en périodes estivale et de sécheresse. Soyez très vigilants.

**Fiche complémentaire** : complétée au moins 8 jours avant votre séjour, elle précise la composition et l'implantation définitives de votre groupe. Ces données sont essentielles dans notre mission de suivi et de protection des mineurs au cours de leurs loisirs hors du milieu familial et pour la validation des stages des directeurs et animateurs en formation.

## M comme ...

**Météorologie** : Le climat en Lozère résulte à la fois d'influences océaniques et méditerranéennes avec un ensoleillement important. Le relief omniprésent crée des contrastes thermiques, pluviométriques dont l'**épisode cévenol** : épisode pluvieux avec cumuls élevés de précipitations en peu de temps et pouvant engendrer des crues très rapides dans les cours d'eau du sud du département. Même en été prévoyez des vêtements chauds. Par temps pluvieux, évitez de séjourner le long des cours d'eau.

**Météo contact** : pour les prévisions départementales ...

08 92 68 02 48

## P comme ...

**Point d'Accueil de Jeunes (PAJ)** : camp d'accueil hors camping aménagé, labellisé par la DDCSPP "Point d'Accueil de Jeunes", il permet aux jeunes (seul ou en petit groupe, pour 1 à 5 nuits) d'organiser leurs vacances à coût modique à proximité de sites d'activités. Demandez la liste à la DDCSPP Lozère.



## R comme ...

**Radeaux** : la circulation des radeaux est interdite sur l'ensemble des cours d'eau lozériens.

## S comme ...

**Soleil et chaleur** : la fraîcheur relative due à l'altitude ne doit pas faire oublier l'ensoleillement des départements du sud de la France dont la Lozère fait partie. La réverbération sur l'eau ou dans les gorges et canyons accentue la chaleur et les effets du soleil. Les moyens de défense cutanée des enfants ne sont pas entièrement fonctionnels. Prévoir chapeaux, crème solaire, vêtements couvrants, lunettes et eau fraîche.

## T comme ...

**Transport** : un animateur qui conduit un minibus ne peut se consacrer à d'autres tâches que la conduite. Compte tenu du public transporté, des conditions et de la durée du transport, la présence d'un animateur supplémentaire peut être nécessaire.

Chaque été des dates d'interdiction de transport d'enfants par autocar sont fixées.

## Z comme ...

**Zones à risques naturels** : les aléas tels que chutes de blocs de pierres, inondations et crues sont identifiés particulièrement dans les vallées et gorges du sud du département. Rapprochez-vous de la mairie d'implantation de votre séjour pour plus de précisions.